



---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION  
TOUS MOBILES, LE RÉSEAU SOLIDAIRE EN CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS  
EN DATE DU 29 AVRIL 2024**

---

Le 29/04/2024 à Pontgibaud, à 18h00, les membres du Conseil d'Administration de l'association se sont réunis afin d'échanger sur l'ordre du jour suivant :

- Retour sur les chiffres
- Point sur le comité des partenaires de la Communauté de communes
- Questionnement sur une potentielle révision statutaire / ouverture du service sur DSA
- Organisation de l'Assemblée générale
- Validation du courrier d'invitation

Sont présents :

- Raymond COLLET
- Pascal GAULON
- Mathilde FAVERJON
- Cindy MOREAU
- Tommy PAYS
- Christine LABERINE

Est excusé :

- Claire LAIGNEZ
- Bernard LAPORTE
- Jean-Pierre MOURTON
- Poëma ARNAUD
- Jean-Luc FRUCHART



## I) LES CHIFFRES DU SERVICE 2023 ET DÉBUT 2024

Aujourd'hui, le service compte 34 bénévoles inscrits (27 conducteurs et 7 covoitureurs) dont une vingtaine sont actifs et réalisent des trajets assez régulièrement. Côté bénéficiaire, 104 personnes se sont inscrites, dont 45 comme étant des publics « cibles ».

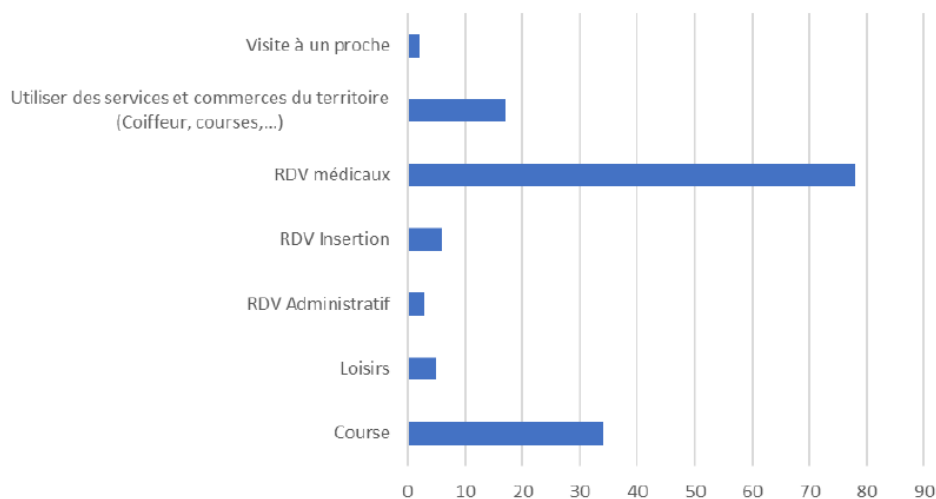
De manière générale, que ce soit chez les bénéficiaires ou chez les bénévoles, les femmes sont beaucoup mieux représentées (plus de 70%). Plus de 50% des bénéficiaires sont des retraités, presque 25% sont soit bénéficiaires de minima social ou demandeurs d'emploi et 15% sont des personnes en situation de handicap. 34% ne possèdent pas le permis B, 16% possèdent le permis mais n'ont pas de véhicule personnel.

Depuis l'ouverture du service, nous avons reçu **792 demandes de trajets**, et **628 trajets ont été réalisés** (plus de 15 000 kilomètres), **73 ont été annulés** par les bénéficiaires et seulement **25 trajets ont été refusés**.

**504** des trajets réalisés l'ont été par des bénévoles, les **124** restants par les salariés de Laser Emploi Auvergne.

### Trajets réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Les trajets réalisés sur 2024 ont répondu dans un premier temps à des besoins de santé. Les courses et l'accès aux différents services notamment des centre-bourgs arrivent respectivement en deuxième et troisième place des motifs de trajets les plus réalisés.



On remarque une forte augmentation depuis quelques mois et principalement depuis janvier 2024, du nombre de demande d'inscription de bénéficiaire, et par conséquent du nombre de demande de trajet. Sur ces quatre premiers mois, le service a déjà reçu plus de demandes que sur l'ensemble l'année 2023.

Cette forte augmentation est certainement dû au travail de communication qui a été réalisé sur la fin d'année dernière.



Un retour rapide est réalisé sur la formation des « *Gestes qui sauvent* » qui a eu lieu il y a quelques semaines. Dans l'ensemble la formation s'est très bien déroulée et les retours des participants sont positifs. Huit bénévoles ont pu participer à cette formation et parmi eux, des personnes étaient intéressées pour aller plus loin et passer le PSC1.

Nous leur avons donc rappelé que la CPTS permet aux habitants du territoire de passer le PSC1 gratuitement sur cette année 2024 et que plusieurs dates sont déjà connues.

## **II) POINT SUR LE COMITÉ DES PARTENAIRES DE L'EPCI**

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans prévoit de mettre en place un « *Comité des partenaires* » dans l'objectif de consulter ses différents partenaires sur les orientations politiques de la collectivité relative à la question de la mobilité. Ce moment permettra aussi de recueillir les différents besoins et les problèmes de mobilité rencontrés par les acteurs concernés.

Seront conviés à ce comité les acteurs suivants :

- Des représentants d'employeurs et d'acteurs de l'insertion (entreprises, taxi, association...)
- Des représentants d'habitants et d'usagers des différents services de mobilité proposés sur le territoire de l'AOM
- Des représentants de l'AOM
- Des représentants de partenaires institutionnels (FT, Etat, CD...)

La mise en place de ce comité est une obligation pour les autorités organisatrices des mobilités (AOM).

## **III) QUESTIONNEMENT SUR UNE POTENTIELLE RÉVISION STATUTAIRE**

Pour contextualiser, la Plateforme mobilité 63 travaille actuellement à la mise en place du service Tous mobiles, sur le territoire de la Communauté de communes de Dômes Sancy Artense.

Comme notre service et comme tout service de transport d'utilité sociale, les usagers et les bénévoles de ce nouveau dispositif devront adhérer à une association. La volonté des élus de la collectivité voisine est de rejoindre notre association.

Des échanges téléphoniques ont eu lieu entre les élus des deux intercommunalités ainsi qu'avec Raymond Collet (président de notre association et de la Plateforme mobilité 63). Personne ne serait réellement contre pour qu'ils rejoignent notre association mais Raymond porte quand même l'attention sur deux points :

- La difficulté de faire vivre une association sur un territoire si étendu (le territoire des deux collectivités)
- La relation politique entre les deux collectivités, qui devront s'accorder sur plusieurs aspects (financiers et engagements dans le service)

D'un autre côté, les deux territoires sont tellement similaires d'un point de vue social et démographique qu'il paraît logique que les deux services ne fassent qu'un et soit gérés par une seule association.



Aucune décision n'est prise mais il est convenu qu'une rencontre aura lieu entre les deux collectivités et la Plateforme mobilité 63 afin de trouver une réponse à cette question.

S'il est décidé qu'une seule association s'occupe du service sur les deux territoires, une révision statutaire en Assemblée Générale Extraordinaire devra avoir lieu.

#### **IV) ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale est validé :

1. Mots d'ouverture du Président et du trésorier de l'association
2. Retour sur l'année 2023 et les évolutions de 2024
3. Rapport moral de l'association
4. Échanges et questions – ouverture du service sur Dômes Sancy Artense
5. Élection du Conseil d'Administration et du Bureau

#### **V) VALIDATION DU COURRIER D'INVITATION**

Le courrier d'invitation est validé et signé par le Président Raymond Collet et un représentant de la Communauté de communes, en l'occurrence Pascal Gaulon, Vice-Président à la mobilité.

Les courriers sont envoyés le lendemain à l'ensemble des personnes ayant adhéré à l'association pour l'année 2024.

#### **Prochaines échéances :**

Date de la prochaine AG
3 juin 2024 à 18h00
Lieu : Pontaumur, salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du bureau.

Fait à Pontgibaud, le 29/04/2024

M. COLLET Raymond

M. GAULON Pascal